

# ***La migration ouest-africaine vers la France : entre acception et rejet.***

Communication au colloque international sur *De l'émigration empêchée à l'immigration piégée, les migrations sous contraintes*. Amiens (France) : Université Jules Verne, 21/11/2018

**Pr. Papa Demba FALL**

IFAN – Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
BP 206 Dakar, Sénégal

Email : [papadem.fall@ucad.edu.sn](mailto:papadem.fall@ucad.edu.sn)

Page web : [www.papadembafall.com](http://www.papadembafall.com)



Notre communication examine, à l'aune de la mobilité internationale des populations ouest-africaines, l'évolution des relations entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique de l'Ouest.

La première partie de l'exposé traite de la dimension historique des échanges de populations entre la métropole d'alors et les pays de l'AOF puis entre l'Hexagone et les Etats devenus indépendants à l'orée des années soixante. Elle se penche notamment sur la formation d'un espace migratoire ouest-africain dans le pays hôte et plus spécifiquement sur la distribution géographique des migrants et ses fondements.

La seconde partie de la communication examine, à la faveur des politiques migratoires - française puis européenne -, adoptées au fil des années, les relations interethniques entre les migrants et les autochtones. Sa vocation principale est de relever les stratégies développées par les Africains de l'Ouest pour réaliser leurs projets migratoires dans un espace de plus en plus inhospitalier.

Enfin, la dernière partie du texte met l'accent sur la centralité des questions migratoires dans la coopération internationale. Son ambition est de discuter les choix politiques adoptés dans le cadre de la gouvernance des mobilités subsahariennes et leurs conséquences sur la forte aspiration à l'expatriation notée dans de nombreux pays d'Africains de l'Ouest.



## **INTRODUCTION**

**Question complexe (disciplines.... Statuts des migrants) et centrale des relations internationales;**

**Discussions en cours : négociation de 2 global compact /travailleurs et réfugiés;**

**Méthodologie : Une lecture du « double espace » fondée sur des données empiriques**

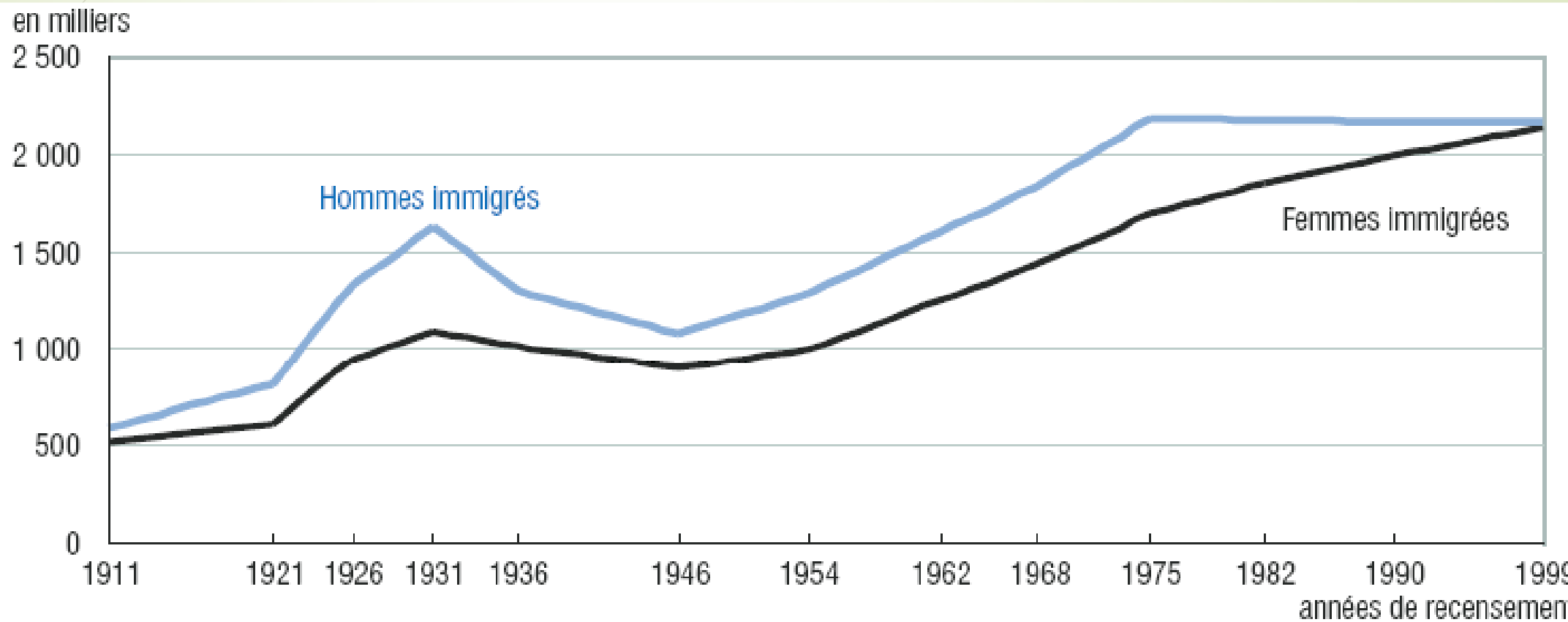


# A- La formation d'une diaspora subsaharienne en France

- ➔ 1. Données statistiques
- ➔ 2. Dates repères
- ➔ 3. Aspects géographiques



# 1. Les chiffres



Lecture : en 1999, on comptait 2,14 millions de femmes immigrées.

Source : Insee, Recensements de la population, 1911-1999.



# Présence ouest-africaine en France ( 2015)

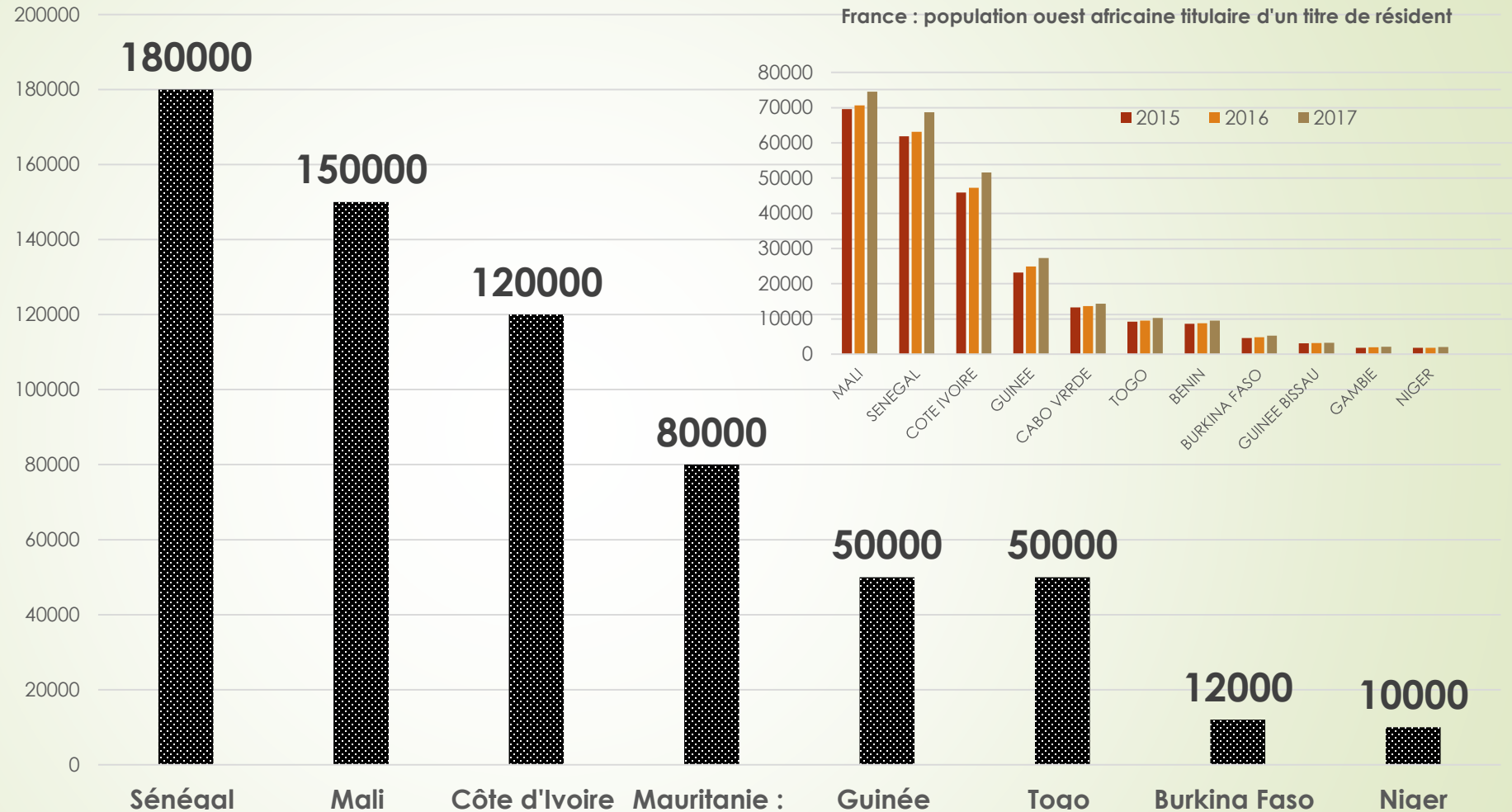
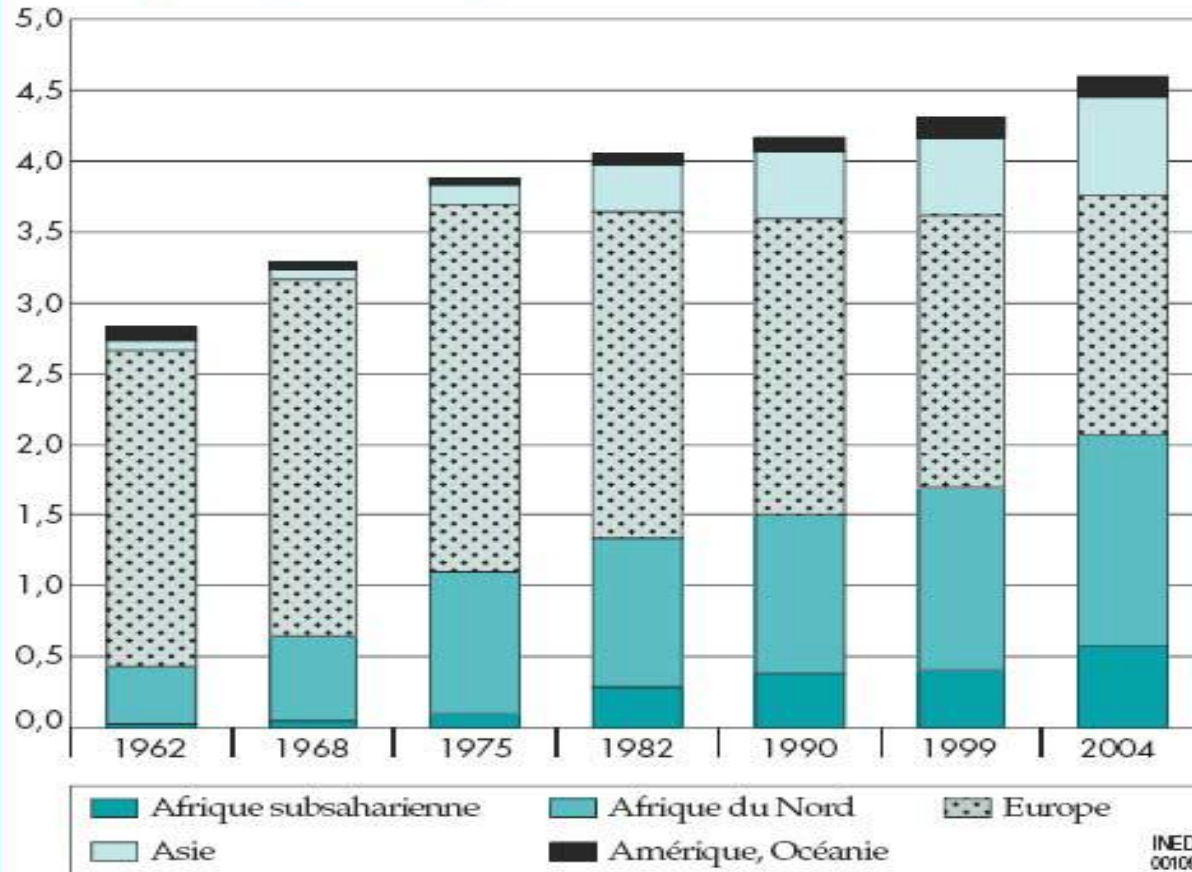


Figure 1 - Évolution de la population immigrée en France par région d'origine (en millions d'individus)



Source: Insee • De 1962 à 1999: recensements de la population • Pour 2004: enquêtes annuelles du recensement de 2004 et 2005.

(D. Lessault et C. Beauchemin, *Population & Sociétés* n° 452, Ined, janvier 2009)

Une visibilité subsaharienne sans rapport avec le nombre d'immigrants

EXPLE 42 % sont enfants d'immigrés d'origine africaine, dont 15 % d'Algérie, 11 % du Maroc, 5 % de Tunisie, 11 % d'autres pays africains.



# 2. Dates repères de l'immigration subsaharienne en France





1770		
1930	EXPO COLONIALE	IDENTITE REVENDIQUEE LAM GUEYE BLAISE DIAGNE LAM SENGHOR
1939/45	<b>SECONE GUERRE</b>	16 REGIMENTS DE TIRAILLEU SENEGALAIS
	ORDONNANCE DU 2 novembre 1945	définit les conditions de l'entrée et du séjour des étrangers en France. Création de l'ONI (Office National d'Immigration) l'É obtient le monopole de l'introduction de la main-d'œuvre étrangère dans le pays. À ce titre, <b>trois cartes séjour sont instaurées d'une durée de 1, 3 et 10 ans.</b>
		création de l'ONI (Office National d'Immigration) l'É obtient le monopole de l'introduction de la main-d'œuvre étrangère dans le pays. Trois cartes de séjour



1960	<b>INDEPENDANCES AFRICAINES</b>	<b>Recrutement de travailleurs Soninkés et Toucouleurs. Il leur sera permis d'accéder au territoire français sans carte de séjour. En revanche, ils seront soumis à l'obligation de présenter un certificat de travail validé par un visa du ministère du Travail ainsi qu'un certificat de contrôle médical délivré par le consul de France.</b>
MAI 68		REVENDEICATION HYGIENE ? LOGEMENTS COND DE TRAVAIL? DROIT DE VOTER SYNDICAL DIRIGER SYNDICAT
1970		50000 DONT 20000 ILE DE France TITRES DE SEJOUR TEMPORAIRES5 CF DIARRA° NOMBREUX CLANDESTINS/IRREGULIERS
1972	circulaires Marcellin-Font anet	CARTE DE SEJOUR SI CARTE DE TRAVAIL
<b>1970/1974</b>	<b>SECHERESSE SAHEL</b>	<b>FOYERS SONACOTRA</b>
1974/1980	<b>FERMETURE DES FRONTIERES FRANCAISES</b>	prime de retour de 10 000 francs : 60 000 étrangers entre 1977 et 1981.



1970/1980	POLITIQUES MIGRATOIRES	
		<p>IMMIGRES PERDENT UNE bonne partie de leurs avantages antérieurs issus des accords bilatéraux signés entre leur pays et la France (leur permettant de séjourner en France sans condition de titre de séjour)</p>
1975/1982		<p>FEMINISATION/RGPT FAMILIAL progression de plus de 177 % des effectifs des femmes subsahariennes</p> <p>HLM PLUS QUE FOYERS</p>
1981	GAUCHE AU POUVOIR	<p>Régularisation de 127 000 immigrés sans papiers sur 150 000 demandes (Tardieu, 2006),</p> <p>Droit d association</p> <p>Généralisation de la carte de 10 ans dissociée du titre de travail</p>
1986/	LOI PASQUA loi du n°	relative aux conditions d'entrée et de



2007	LOI HORTEFEUX	<p>IMMIGRATION DROIT D ASILE REGROUPEMENT FAMILIAL</p> <p>« <b>contrat d'accueil et d'intégration pour la famille</b> » Le (CAI), géré par l'ANAEM (Agence Nationale pour l'Accueil des Étrangers et des Migrants), a pour objectif de contractualiser les engagements réciproques d'un travailleur nouvellement arrivé légalement en France et des autorités françaises dans un contrat individuel. Ce contrat comporte deux volets : RESPECT DES LOIS DE LA REPUBLIQUE ET APPRENTISSAGE DE LA LANGUE</p> <p>Le non-respect de ce contrat par l'étranger peut entraîner le non renouvellement de sa carte de séjour</p>
------	---------------	--

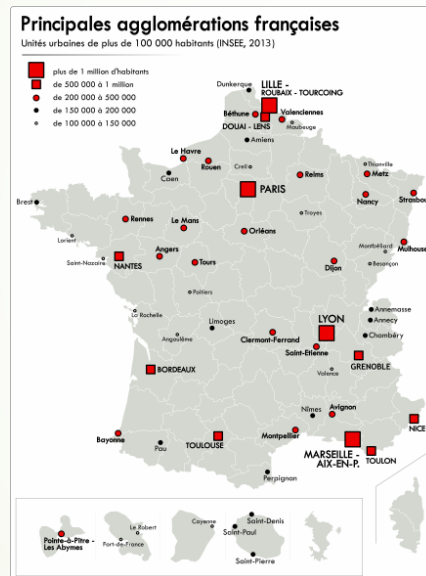
	SCHENGEN	
--	----------	--



# 3. Dimension géographique

## FRANCE

- PARIS ET VALLEE DE LA SEINE / Montreuil, Saint-Denis, Aubervilliers, Mantes-la-Jolie
- VILLES PORTUAIRES : points d'entrée : Marseille, Toulon, Bordeaux, Le Havre;
- ZONES INDUSTRIELLES : Pas-de-Calais, Alsace Lorraine, ,
- Force des réseaux communautaires d'accueil et d'insertion



## AFRIQUE DE L'OUEST

8 ANCIENNES COLONIES D'AOF (1895-1958)

SENEGAMBIE : Guinée, Mali, Mauritanie, Guinée Bissau? Cabo Verde

Triangle de l'émigration de la vallée di fleuve Sénégal ( Kayes/ Sélibabi/ Tambacounda-Bakel) : Soninkés et Halpular

Citoyens français (loi Blaise Diagne de 1914) et sujets français





## **B- Relations interethniques et conflits identitaires**

## B- Relations interethniques et conflits identitaires

- Altérité: droit à la différence (culte musulman/ (*être Français et Soninké/excision* ));
- Transnationalisme Vs intégration/assimilation;
- Droit des immigrés
- Société multiculturelle ? (France BBB 1998/2018)
- Montée du populisme/// Relatif retrait des forces de gauche de l'espace politique



# Stratégies immigrées Vs politiques migratoires

- Regroupement familial: féminisation, enfants de la seconde génération
- Relations à distance avec le pays d'origine (associations loi 1901) soutenues par les ONGs, les élus locaux / coopération décentralisée voire l'Etat français PAISD Senegal;





# C - Quelle gouvernance de migrations eurafricaines?



# 1. Mobilité en Afrique : aspects législatifs

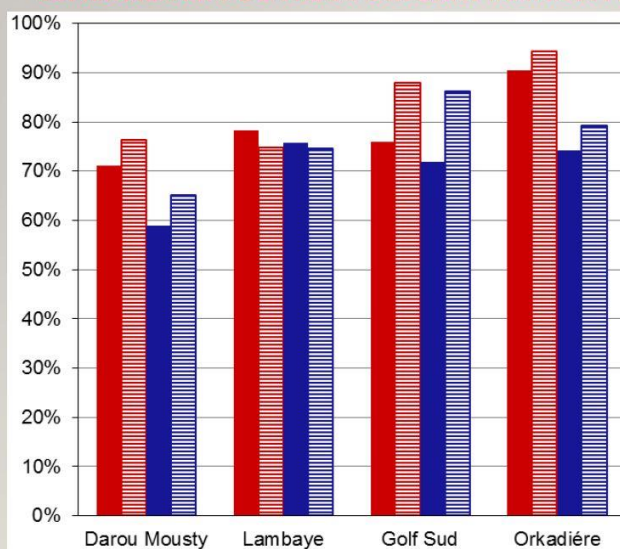
- ▶ contrôle rigoureux tant sous l'administration coloniale qu'après les premières années d'indépendance, la liberté de circulation a connu de grands progrès.
- ▶ En effet, les dispositions législatives se sont assouplies au fil des années sous l'effet des acquis démocratiques et de la conformation à la législation internationale (Goundiam 1980). Ainsi, dans la totalité des états d'Afrique de l'Ouest, les nationaux ne sont plus assujettis à des obligations tels que le versement d'une consignation dans les caisses du Trésor public ou l'autorisation préalable de sortie du territoire.
- ▶ chaque pays se réserve le droit de réglementer l'accès à son territoire. Il en résulte que la législation applicable aux étrangers varie d'un pays à un autre conduisant ainsi à des stratégies de contournement voire une « informellisation » de la mobilité.
- ▶ Pour bon nombre de migrants, l'obtention d'une carte de séjour dans le pays d'accueil ne les met pas à l'abri de tracasseries de la part des services de contrôle de l'immigration d'autant que celle-ci est précaire et révoquant à tout moment (Fall 2003).



## 2- Implications des politiques restrictives Vs Fortes aspirations migratoires vers l'Europe

- Prises de risques exagérées: embarcations de fortune vers les Canaries, Lampedusa-Malte
- Traversée du Sahara et insécurité (djihadistes Al Qaïda: Boko Haram): trafic et contrebande
- Coût économique important/stratégie familiale : visa, transport,

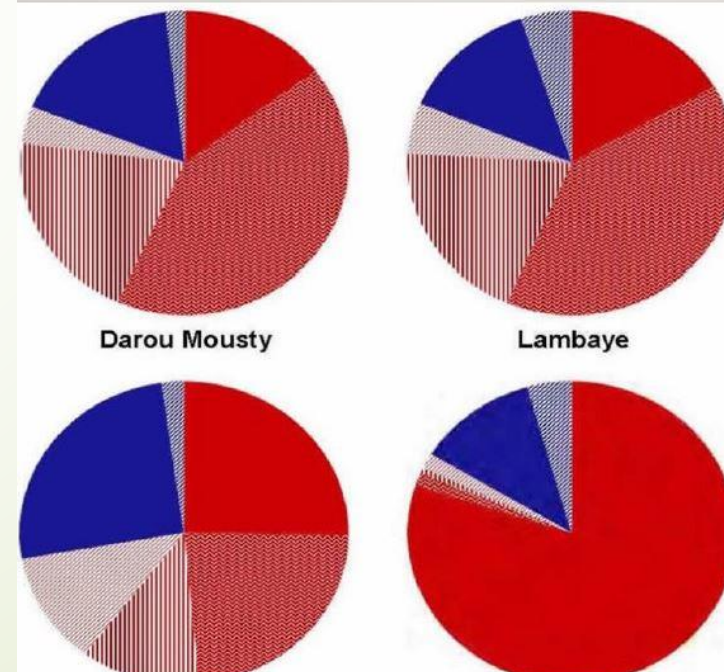
SENEGAL: PAYS DE TRES FORTE ASPIRATION MIGRATOIRE VERS L'EUROPE



1. Peu de jeunes envisage un avenir chez eux ou dans leur pays ;

2. Les femmes comme les hommes songent à quitter leur terroir à plus de 60%

DESTINATIONS PREFEREES



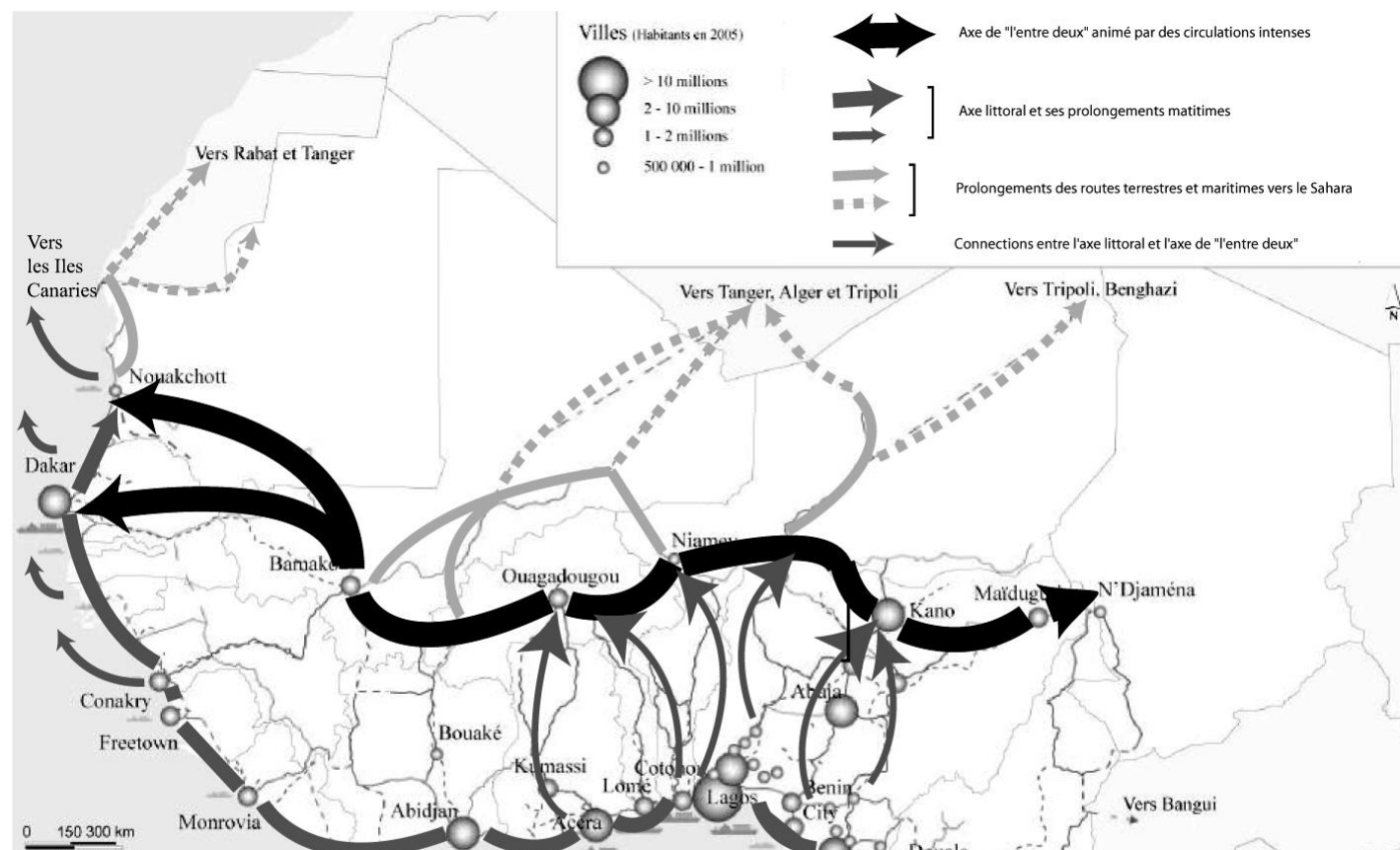
# Nouvelles dynamiques migratoires liées au contexte politique (Libye, Sahara) et au protectionnisme des eldorados

## DECLASSEMENT DE LA FRANCE et Affirmation de nouveaux champs migratoires africains:

Italie années 1980;  
Espagne, USA, Canada, années 90;  
Amérique latine années 2000



Flux Nord ./Sud de la période coloniale ont connu d'importantes modifications: exple Retour des Mossi vers le Burkina



# 3. La coopération eurafricaine: « une politique sécuritaire contre l'aide au développement »

- **MIGRATION ET DEVELOPPEMENT**
- **POLITIQUES MIGRATOIRES EUROPEENNES**
- **EXTERNALISATION DES FRONTIÈRES (Maghreb mis à contribution avec Processus Rabat/ Khartoum, etc.**
- **ACCORDS DE RÉADMISSION**
- **CANTONNEMENT DES CANDIDATS A L'EXODE EN TERRE AFRICAINE**
- **UA/ CEDEAO etc.**



# En guise de conclusion

- PEUR EUROPEENNE DES MIGRATIONS VENUES DU SUD /« INVASION » CONDUIT A L'ADOPTION DE MESURES SECURITAIRES QUI CONDUISENT A DES PRATIQUES SUICIDAIRES CHEZ BON NOMBRE DE CANDIDATS A L'EXPATRIATION
- FAIRE DES MIGRATIONS INTERAFRICAINES UNE ALTERNATIVE A L EXODE VERS LE NORD
- LENDEMAINS INCERTAINS ET MAL MAÎTRISÉS

